Ukraine : une entreprise néerlandaise condamnée pour avoir soutenu la construction du pont de Crimée

Description

Une entreprise néerlandaise vient d'être condamnée à une amende de 1,8 million d'euros pour avoir contribué à l'édification du pont de Kertch (ou pont de Crimée) qui, depuis son inauguration en 2018, relie par voies routière et ferroviaire la Russie à la péninsule de Crimée occupée.

Entre 2015 et 2016, Dieseko Group B. V. a en effet fourni du matériel de construction (marteaux-pilons et pièces connexes) et une assistance technique (travaux sur site réalisés par des techniciens de Dieseko) qui ont permis la finalisation du pont, en violation des sanctions adoptées par l'Union européenne pour protester contre l'annexion illégale de la Crimée.

L'amende elle-même porte sur 180 000 euros, auxquels s'ajoute la saisie de 1,6 million de gains illégaux. L'entreprise des Pays-Bas a plaidé coupable et s'est immédiatement acquittée du paiement, tout en s'engageant à ne plus procéder à de telles violations à l'avenir.

Le consul honoraire d'Ukraine aux Pays-Bas a indiqué que, selon lui, sept entreprises néerlandaises avaient participé à la construction de ce pont que Kyiv aimerait détruire puisqu'il joue un rôle indéniable dans l'approvisionnement des forces armées russes occupant le sud de l'Ukraine. Deux attentats, dont le dernier le 17 juillet 2023, ont endommagé l'ouvrage sans empêcher pour autant la circulation.

Ces coopérations malvenues d'entreprises néerlandaises avaient été révélées dès 2017 par les médias néerlandais, ce qui a incité les pouvoirs publics à lancer des enquêtes.

Sources : *The Kyiv Independent, Netherlands Public Prosecution Service.*

date créée
18/07/2024
Champs de Méta
Auteur-article : Céline Bayou